



Sommaire

Le mot du Président	4
Les temps forts 2015	5
Le SAGE Sioule	6
Les activités de la CLE	12
Les activités de la cellule d'animation	22
Le SAGE en action	24
La communication et la sensibilisation	34
Les chiffres 2015	36
Les perspectives 2016	37
Glossaire	39





Les mois suivant février 2014 et l'approbation du SAGE ont participé à conforter la démarche dans son fonctionnement et sa gouvernance, avec la reconduction de la nouvelle CLE en septembre 2014, qui sera encore adaptée, après les élections départementales, en juin 2015.

Parallèlement, la signature du Contrat Territorial, officialisée en septembre 2014, a marqué le lancement des premières opérations et interventions sur le milieu.

Il apparaît évident, aujourd'hui, que ces deux procédures doivent vivre en symbiose et en harmonie, dans le même objectif, assurer leur vie et leur réussite commune, au service de la rivière la Sioule, du bassin et de la ressource en eau.

Matériellement, depuis le début de cette année, Céline BOISSON, animatrice du SAGE et Vincent JOURDAN, animateur du Contrat Territorial, oeuvrent au quotidien dans les mêmes locaux à Ebreuil.

Le plus souvent possible les moyens et les outils de communication des deux procédures, notamment en direction du grand public, seront mis en commun pour avancer vers une meilleure connaissance et un partage citoyen.

Désormais, le SAGE s'inscrit progressivement dans la gestion du territoire, travaillant, au fil des nombreuses réunions évoquées dans ce rapport, aux avis à communiquer aux services de l'Etat autour de projets privés et publics, appuyant, par la méthode, le SMADC dans sa démarche volontaire et participative d'inventaire des zones humides en direction du monde agricole ou encore des collectivités pour l'établissement des documents d'urbanisme.

Le premier Forum des élus du mois de juillet dernier a connu un relatif succès et la formule sera reconduite, cette année, avec un focus sur la future compétence GEMAPI qui interpellera inévitablement les élus aux responsabilités.

Chacun, élus et citoyens, pourra choisir demain, de devenir acteur des orientations nécessaires à la protection et à la préservation du milieu, des ressources, du cadre naturel et, au delà des seules considérations environnementales et écologiques autour de la rivière et de l'eau, de devenir acteur de la vie du territoire.

La réussite, pour le bien collectif et public, ne pourra s'accomplir que par l'amélioration continue des connaissances, la concertation, la volonté et enfin le partage d'un patrimoine commun, si riche dans toutes ses composantes, à transmettre, vivant, aux générations futures.

Pascal ESTIER, Président de la CLE







Janvier

Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides



Juin.

Modification de la composition de la CLE



Janvier

Validation du plan de communication et de sensibilisation du SAGE Sioule



Juillet

1er Forum des élus : la valeur de l'eau



Mai

Volonté de rapprochement des cellules d'animation du SAGE et du Contrat territorial



Septembre

Rencontre du préfet du Puy-de-Dôme



Septembre

2ème RDV de l'eau : les têtes de bassin



Nouvelle identité visuelle du SAGE



Décembre

Lancement de l'étude « têtes de bassin » du SAGE Sioule



Le territoire

- 2 559 km de superficie
- 2 régions : Auvergne et Limousin
- 3 départements : Puy-de-Dôme, Allier et Creuse
- ▶ 160 communes

L'hydrographie et l'hydrogéologie

- La Sioule : 165 km de sa source près du lac de Servières à sa confluence avec l'Allier
- > 37 cours d'eau élémentaires soit 2 052 km
- 4 principaux affluents : la Miouze, le Sioulet, la Viouze et la Bouble
- Climat continental soumis à une influence océanique en amont
- Nappe de la Chaîne des Puys, ressource souterraine fragile et fortement exploitée

Les données socio-économiques

- 63 000 habitants soit 25 habitants au km²
- Territoire à dominante agricole (71 %) et forestière ou semi-naturelle (28 %)
- Activité agricole tournée vers l'élevage bovin en amont et les grandes cultures en aval
- 3 pôles industriels
- Activité hydroélectrique développée
- Activité artisanale bien représentée
- Activités touristiques liées à l'eau développées (pêche, canoë, baignade...)

Les richesses naturelles

- ▶ 24 ZNIEFF de type 1 et 5 ZNIEFF de type 2
- ▶ 2 ZICO
- 12 sites Natura 2000
- 310 km² de zones humides potentielles (12 % du bassin)
- ▶ 1 réserve naturelle régionale
- 1 réserve biologique intégrale
- 6 espaces naturels sensibles
- ▶ 13 sites inscrits et 5 sites classés
- 26 espèces de plantes remarquables
- 7 espèces piscicoles et astacicoles remarquables dont l'anguille, le saumon et l'écrevisse à pattes blanches
- Nombreux insectes et mammifères (loutre, castor, chiroptères)
- Partie amont du territoire dans le PNR des Volcans d'Auvergne



33 masses d'eau « cours d'eau »

- ▶ 12 masses d'eau en bon ou très bon état : La Sioule du barrage de Queuille jusqu'à Jenzat, Le Sioulet, La Miouze, La Bouble de sa source jusqu'à Monestier, Le Gelles, Le Veyssière, Le Tourdoux, Le Mazaière, Le Coli, Le Cubes, Les Cottariaux, Le Bort
- ► 13 masses d'eau en état moyen avec un objectif de bon état en 2021 : La Sioule de sa source jusqu'à Olby, La Bouble de Monestier à la confluence avec la Sioule, Le Sioulot*, Le Ceyssat, Le Mazaye, Le Chalamont*, La Viouze, Le Braynant, La Faye*, La Cèpe, La Veauce, Le Boublon, La Veauvre*
- 3 masses d'eau en état médiocre avec un objectif de bon état en 2021 : La Cigogne, Le Gaduet, Le Douzenan*
- 5 masses d'eau en état moyen, médiocre ou mauvais état avec un objectif de bon état en 2027 : La Sioule d'Olby jusqu'au barrage des Fades, La Sioule de Jenzat à sa confluence avec l'Allier, La Saunade, Le Musant, Le Tyx

4 masses d'eau « plans d'eau »

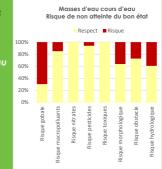
- ▶ 1 masse d'eau en très bon état : Lac de Servières
- 2 masses d'eau en état médiocre avec un objectif de bon potentiel en 2021 : Etang de Tyx, Etang de Chancelade
- 1 masse d'eau en mauvais état avec un objectif de bon potentiel en 2021 : Complexe des Fades-Besserve

5 masses d'eau « souterraines »

- 4 masses d'eau en bon état : Massif central (bassin versant de la Sioule), Sables, argiles et calcaire du Tertiaire de la plaine de la Limagne, Chaîne des Puys, Massif du Mont-Dore (bassin versant de la Loire)
- ▶ 1 masse d'eau en état médiocre avec un objectif de bon état en 2027 : Alluvions Allier aval

Évolution de l'état des masses d'eau entre 2011 et 2013

- 2 masses d'eau se sont améliorées (en bleu)
- 10 masses d'eau se sont dégradées (en orange, dont 5 liés au passage d'un état simulé à un état mesuré *)
- 5 masses d'eau avec nouveau report de délai d'atteinte du bon état (en italique)



Source : AELB, 2016 (données de 2013)



Pourquoi un SAGE sur le bassin de la Sioule?

Le bassin versant de la Sioule possède des ressources en eaux et un patrimoine écologique de première importance pour le bassin de la Loire qui reste cependant très fragile et nécessite une grande attention. Le SDAGE Loire Bretagne de 1996 a de ce fait inscrit le bassin de la Sioule comme territoire prioritaire pour l'élaboration d'un SAGE.

Conscients de ces richesses, les acteurs du territoire ont souhaité préserver leur patrimoine naturel, mais aussi lutter contre la dégradation de la qualité de l'equ en signant un Contrat de Rivière pour 5 ans en 1989.

Un certain désaccord subsiste entre les différents acteurs concernant la gestion des grands aménagements hydroélectriques. La majorité des conflits d'usage tourne autour de la gestion des retenues de Fades-Besserve et de Queuille :

- la rupture de la continuité écologique
- le partage de la ressource en eau
- le fonctionnement en éclusée des ouvrages
- la gestion des sédiments contaminés
- l'eutrophisation des eaux des retenues
- le rôle des barrages dans la gestion des crues

Aussi, il est apparu que les zones humides des têtes de bassin versant n'étaient pas suffisamment prises en compte et qu'il fallait se préoccuper de

2000 : Etude préalable au SAGE Sioule et Allier aval Janvier 2003 : Arrêté de périmètre Décembre 2005 : Arrêté de composition de la CLE Avril 2006: Réunion d'installation de la CLE Décembre 2006 : Installation de la cellule d'animation Février 2009 : Etat initial Octobre 2009: Diagnostic environnemental et économique Mai 2010: Scénario tendanciel Février 2011: Scénarios contrastés ELABORATION PHASE 2 Juillet 2011 : Stratégie Mars 2012: Projet de SAGE Mai à septembre 2012 : Consultation des assemblées Octobre 2012 : Projet de SAGE modifié Décembre 2012 à janvier 2013 : Enquête publique Novembre 2013 : Projet de SAGE modifié Février 2014: Arrêté d'approbation du SAGE EN OEUVRE Mise en œuvre depuis 2014

1995 : Premières discussions

la préservation de la ressource en eau de la Chaîne des Puys. Cette ressource fragile et de plus en plus sollicitée est une richesse reconnue dans le SDAGE Loire Bretagne 2010-2015 en raison de sa classification en « nappe à réserver dans le futur pour l'alimentation en eau potable » (NAEP).

Très vite, le SAGE est apparu comme l'outil le plus pertinent à l'établissement d'un dialogue entre les différents acteurs permettant de dépasser certaines oppositions et de mettre en place une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau à l'échelle du bassin de la Sioule. Après 7 années de travail et une soixantaine de réunions impliquant plus de 200 personnes, le SAGE Sioule a été approuvé par arrêté interpréfectoral le 5 février 2014.



Le SAGE Sioule : 5 enjeux, 13 objectifs, 41 dispositions et 4 règles Agir sur la continuité Protéger les écologique, la Préserver et populations Partager et mettre en morphologie des améliorer la quantité œuvre le SAGE contre les risques cours d'eau et les zones humides des eaux d'inondation Améliorer la Anticiper la mise Préserver et restaurer connaissance pour Réduire la en œuvre du SAGE Organiser la gestion vulnérabilité aux la continuité et du programme maîtriser les pollutions des prélèvements écologique dues aux substances inondations contractuel / assurer dangereuses la coordination Organiser la Réduire les pollutions Limiter les impacts Réaliser des communication et la en nitrates et des plans d'eau économies d'eau pédagogie autour pesticides du SAGE Préserver et restaurer la morphologie En l'absence d'une politique locale de l'eau, les enjeux du Réduire les pollutions des cours d'equ en phosphore pour optimiser leur capacité d'accueil Améliorer la connaissance et

la préservation des zones humides

Améliorer la connaissance et la préservation du bocage

territoire seraient pour certains non satisfaits ou partiellement satisfaits dans les années à venir. L'atteinte des objectifs environnementaux fixés dans le SDAGE en réponse à la

Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) est à la base de la démarche du SAGE Sioule.

Pour répondre aux problématiques du territoire et satisfaire les exigences de la DCE, la CLE s'est attachée à mettre en place une politique d'actions ambitieuse. Elle a porté ses réflexions sur les masses d'eau définies comme stratégiques, où l'atteinte des objectifs DCE nécessite un effort particulier des acteurs locaux (Bouble, Boublon, Sioule aval...).

La CLE a retenu comme axe fort la préservation et la restauration de la morphologie des cours d'eau en considérant que cet enjeu contribuerait également à l'atteinte des autres objectifs fixés (qualité, quantité des eaux, milieux aquatiques).





La CLE, son Bureau et ses commissions

Le SAGE est piloté par la Commission Locale de l'Eau (CLE). C'est un lieu privilégié de concertation, de débats, de mobilisation et de prises de décisions. Sa composition illustre la diversité des acteurs concernés par le SAGE Sioule. Elle regroupe 62 membres répartis en trois collèges : la moitié d'élus (31), ¼ de représentants des usagers (16), ¼ de représentants de l'État (15). Elle est présidée par Pascal ESTIER, conseiller municipal des Ancizes-Comps.

Pour mettre en œuvre le SAGE, la CLE s'appuie sur son **Bureau composé de 16 membres.**

En 2015, suite aux élections des conseillers départementaux, un bon nombre d'élus cesse d'être membre de la CLE. La nouvelle composition de la CLE a été établie par arrêté préfectoral en date du 25 juin 2015 et comporte **9 modifications**, dont **7 nouveaux élus**:

- Laurent DUMAS, Pierrette DAFFIX-RAY et Clémentine RAINEAU, conseillers départementaux du Puy-de-Dôme
- André BIDAUD et Bernard COULON, conseillers départementaux de l'Allier
- Jérémy SAUTY, conseiller départemental de la Creuse
- Bernard DANIEL, maire de Bayet
- Jean-Claude MAIRAL, représentant de l'EP Loire

La CLE dispose également de **2 commissions** techniques : « préservation des ressources en eau » et « aménagement, gestion et valorisation des milieux ». Les travaux menés dans le cadre des commissions thématiques permettent d'apporter à la CLE tous les éléments nécessaires à la prise de décisions.

Les commissions techniques associent l'ensemble des acteurs à la réflexion, y compris les acteurs extérieurs à la CLE (acteurs économiques, associatifs et administratifs du bassin versant, qu'ils soient élus, techniciens ou bénévoles). L'objectif est d'enrichir les discussions et de prendre en compte tous les points de vue.

En complément, une **commission inter-SAGE** facilite une gestion équilibrée des ressources en eaux souterraines de la Chaîne des Puys communes aux territoires des SAGE Sioule et Allier Aval (NAEP). Elle se compose de 16 membres issues des 2 CLE.

Vous souhaitez participer aux commission techniques ? Inscrivez-vous dès maintenant!



La cellule d'animation

En 2014, la cellule d'animation du SAGE Sioule était composée de 2 postes basés à St-Gervais-d'Auvergne :

- Céline BOISSON, animatrice à temps complet, charaée d'animer la CLE et de faciliter la phase de mise en œuvre du SAGE (ingénieur territorial titulaire)
- Mylène ROSSIGNOL, assistante à hauteur de 25 % d'un équivalent temps plein, chargée de la gestion du courrier et des bases de données administratives, et d'appuyer l'animatrice dans l'organisation et l'accueil des réunions (agent administratif en emploi avenir)

La cellule d'animation est encadrée par Laurent BOISGARD, chef du service Aménagement et Gestion des Eaux à l'Établissement public Loire. Elle est également appuyée par les nombreux services dont dispose l'Établissement (SIG, communication, marché public...).

En 2015, suite au déménagement de la cellule d'animation à Ébreuil dans les locaux du SMAT du Bassin de Sioule, c'est désormais Murielle LOTTE qui assure le poste d'assistante de la CLE.

Le portage du SAGE

Durant toute sa phase d'élaboration, le SAGE a été porté par le Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles (SMADC).

Suite à la promulgation de la Loi Grenelle 2, le contexte réglementaire ne permet plus au SMAD des Combrailles de porter le SAGE dans sa phase de mise en œuvre. En effet, le territoire de compétence du SMAD des Combrailles ne couvre que partiellement le territoire du SAGE Sioule. Depuis 2013, l'Établissement Public Loire assure le portage du SAGE Sioule.

Le siège de l'EP Loire étant à Orléans et dans l'intérêt du territoire, le SMAD des Combrailles a continué à héberger dans ses locaux la cellule d'animation de la CLE comme il le faisait auparavant jusqu'à la fin de l'année 2015. Ce n'est qu'en janvier 2016 que la cellule d'animation a pris possession de ses nouveaux locaux à Ébreuil.



Les missions de l'animatrice

Faire vivre le SAGE

Vérifier la compatibilité/conformité des projets avec le SAGE

Evaluer le SAGE

Autres

Durant l'année 2015, 10 réunions ont eu lieu :

- 2 réunions de CLE
- 6 réunions de Bureau
- 1 réunion de la Commission « Milieux »
- > 1 réunion avec le Préfet du Puy-de-Dôme

La Commission « Milieux » du 12 janvier 2015

La Commission « Milieux » s'est réunie à Ébreuil avec pour objectif d'élargir la concertation autour de la méthodologie cadre d'inventaire des zones humides sur le bassin versant de la Sioule.

À l'aube de la réalisation des inventaires de terrain, la CLE a élaboré, en concertation et avec l'appui du chargé de mission zones humides du SMADC et de l'animateur du Contrat Territorial, une méthodologie cadre d'inventaire afin d'assurer une homogénéité dans leur réalisation.

Les contours de la future méthodologie ont fait l'objet d'une définition en comité technique « zones humides » en 2014. À l'issue de cette réunion, une méthodologie aboutie a été présentée en commission « Milieux » afin de recueillir son ressenti.

Aucune remarque n'a été émise sur les aspects techniques. Seules les modalités d'information des propriétaires et des gestionnaires ont fait l'objet de débats. Pour ne pas alourdir administrativement les études d'inventaire, il a été fait le choix de privilégier l'information auprès des propriétaires et des chambres d'agriculture qui, ensuite, se chargeront de la transmettre à leurs exploitants.

Le Bureau du 23 janvier 2015

Le Bureau s'est réuni à Pontgibaud en amont de la tenue de la CLE avec pour **objectif de préparer** l'avis de la CLE concernant les projets de SDAGE et de PGRI Loire Bretagne 2016-2021.

Le projet de SDAGE pour le cycle 2016-2021 conserve en grande partie la structure de la version 2010-2015. Toutefois, de nombreux points de détails ou de fond ont été modifiés, ajoutés ou supprimés.

Le Bureau a ainsi rédigé 7 recommandations et 10 réserves au projet de SDAGE.

La CLE du 23 janvier 2015

La CLE s'est réunie à Pontgibaud avec pour ordre du jour :

- Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides du bassin de la Sioule et du cahier des charges type
- Validation du plan de communication du SAGE Sioule
- Désignation des élus référents pour les 2 commissions de travail du SAGE (reporté)
- Avis sur le SDAGE
- Avis sur le PGRI
- Information sur les avis rendus par le Bureau
- Questions diverses points d'information

La méthodologie d'inventaire des zones humides, amendée des remarques émises par la Commission « Milieux », a été adoptée à la majorité avec 2 contre et 1 abstention. Les débats ont



également porté principalement sur les modalités d'information des exploitants agricoles.

Après plusieurs mois d'élaboration, le Bureau a présenté son projet de plan de communication et de sensibilisation 2015-2020 à la CLE, qui l'a validé à l'unanimité.

Après examen approfondi du projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, la CLE a émis un avis favorable accompagné des 7 recommandations et des 10 réserves proposées par son Bureau. Le projet de PGRI a fait l'objet d'un avis favorable.

Le Bureau du 10 mars 2015

Le Bureau s'est réuni à Chantelle pour aborder les points suivants :

- Validation du rapport d'activité 2014
- Avis sur le dossier d'autorisation irrigation 2015 du Puv-de-Dôme
- Avis sur le curage de l'atterrissement situé au niveau de l'usine hydroélectrique de Montfermy
- Logo du SAGE
- Brochure explicative du SAGE
- Questions diverses / informations

Le rapport d'activité 2014 a été validé. Son analyse a permis d'introduire plusieurs débats. Le Bureau s'interroge sur le fait que des dossiers d'autorisation n'ont pas été transmis à la CLE pour avis contrairement à la procédure réglementaire. Des explications ont été demandées : il s'agirait « d'un oubli qui ne se représentera pas » ont indiqué les services de l'État.

຺⊙

La CLE du 23 septembre 2015

Présents : 20 Représentés : 14

Votants: 34 / 62 (quorum non atteint)

- > <u>Délibération n°2015-01</u>: Validation des modalités d'inventaire des zones humides
- > <u>Délibération n°2015-02</u>: Validation du plan de communication
- > <u>Délibération n°2015-03</u>: Avis sur le projet de SDAGE Loire Bretagne 2016-2021
- > <u>Délibération n°2015-04</u>: Avis sur le projet de PGRI Loire Bretaane 2016-2021

La Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, en tant que mandataire des irrigants, réalise une demande d'autorisation d'irrigation annuelle. Le bassin de la Sioule n'est concerné que par seulement 2 points de prélèvements relativement modestes et rarement exploités même en période de sécheresse. Le Bureau a ainsi émis un avis favorable avec 4 recommandations.

En tant que gestionnaire de l'usine hydroélectrique de Montfermy, EDF souhaite mettre en sécurité les usagers en curant les atterrissements formés. Au vu de l'impact sur les milieux, l'intérêt du projet fait débat au sein du Bureau. L'avis est reporté.

Les premières propositions de logo ne sont pas convaincantes. Il est souhaité de mettre plus en valeur le méandre de Queuille et la Chaîne des Puys, les 2 éléments emblématiques du bassin.

Pour faciliter la prise de connaissance du SAGE, un livret présentant notamment l'outil SAGE, le territoire, ses enjeux, la stratégie de la CLE et un sommaire personnalisé du SAGE sera créé puis diffusé au plus grand nombre.

12

Le Bureau du 16 avril 2015

Le Bureau s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne avec pour ordre du jour :

- Brochure explicative du SAGE
- Identité visuelle du SAGE
- Avis sur la DIG de la Communauté de communes du bassin de Gannat
- Questions diverses / informations

Les projets de textes de la notice SAGE présentés seront mis à la consultation des acteurs pour amendement. Pour la conception graphique, il sera fait appel à un prestataire afin de rendre la notice pédagogique et agréable à lire.

Les nouveaux projets de logo ne reçoivent pas l'entière satisfaction du Bureau. En revanche, les projets de mise en page sont en bonne voie.

Dans le cadre du Contrat Territorial Sioule, la Communauté de communes du bassin de Gannat a élaboré sa DIG avec l'appui de l'animateur du Contrat. Un avis favorable avec 1 recommandation est formulé.

Le Bureau du 22 mai 2015

Le Bureau s'est réuni à Youx avec pour ordre du jour :

- Avis sur le protocole de suivi écologique sur la Sioule
- Programme du forum des élus
- Rapprochement des cellules d'animation SAGE-Contrat Territorial
- Questions diverses / informations

Le règlement d'eau du barrage de Queuille a été approuvé par arrêté préfectoral en février 2013. Il prévoyait la mise en place d'un protocole de suivi écologique axé sur l'impact des éclusées sur les milieux aquatiques. Un avis favorable avec 2 recommandations a été émis.

Conformément à son plan de communication, la CLE organisera son premier Forum des élus au début de l'été. Cette première édition vise à présenter le bassin, mettre en exergue la valeur de l'eau, faire le point sur les évolutions réglementaires en terme de gouvernance de l'eau et mettre en valeur les expériences locales.





Pour plus de cohérence, d'efficacité, de synergie, mais aussi pour une meilleure visibilité des actions « Sioule » par les acteurs, le Bureau émet le souhait de rapprocher les deux animateurs SAGE et Contrat Territorial dans les mêmes locaux à Ébreuil.

Le Bureau du 29 juin 2015

Le Bureau s'est réuni à Clermont-Ferrand à l'Hôtel de Région avec pour ordre du jour :

- Avis sur la DIG de la Communauté de communes de Pontgibaud, Sioule et Volcans
- Avis sur l'Organisme Unique de Gestion Collective Allier

Dans le cadre du Contrat Territorial Sioule, la Communauté de communes de Pontgibaud, Sioule et Volcans a élaboré sa DIG avec l'appui de l'animateur du Contrat. Un avis favorable avec 1 recommandation est formulé

La Chambre d'Agriculture de l'Allier a été désignée « organisme unique de gestion collective de l'eau pour l'irrigation » sur le département de l'Allier par arrêté préfectoral en 2008. L'OUGC a vocation à répartir les volumes prélevables entre les différents irrigants selon une clé de répartition et selon l'autorisation unique pluriannuelle délivrée. Cette gestion volumétrique, bien que facultative sur le bassin de la Sioule, doit ainsi permettre une gestion équitable entre les irrigants et une meilleure prise en compte de la fonctionnalité des milieux aquatiques. Après de nombreuses interrogations, le Bureau a finalement émis un avis favorable avec 2 recommandations à la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvements d'eau pour l'irrigation agricole relative à la mise en place de l'OUGC du département de l'Allier.

L'échange avec M. Le Préfet du Puyde-Dôme du 9 septembre 2015

Sur la sollicitation des CLE des SAGE Allier aval, Dore et Sioule, M. le Préfet du Puy-de-Dôme a reçu les 3 présidents le 9 septembre 2015.

L'objectif de ce rendez-vous était de l'informer sur les difficultés rencontrées par les CLE en phase de mise en œuvre et d'engager une réflexion commune afin de travailler en toute transparence avec les services de l'État et de renforcer la légitimité des CLE sur leur territoire.

Il a été convenu qu'une MISEN spéciale sera organisée prochainement. La nécessité de faire circuler toutes les informations entre les services de l'État et la CLE le plus en amont possible (dossiers règlementaires, données, PV...) a été au cœur des échanges.

Le Bureau du 29 septembre 2015

Le Bureau s'est réuni à Pouzol avec pour ordre du jour :

- Bilan du RDV avec M. le Préfet
- Validation de la charte graphique
- Brochure explicative du SAGE
- Journal de la Sioule
- Avis sur les déversements de saumons effectués en Loire-Bretagne
- Questions diverses / informations

Un bref retour sur les tenants et aboutissants de la réunion avec le Préfet du Puy-de-Dôme a été fait.

Après plusieurs retouches, la charte graphique du SAGE Sioule est validée tout comme les textes du livret « L'essentiel du SAGE Sioule ».

Concernant le journal, la partie SAGE mettra l'accent sur la communication, la méthodologie d'inventaire des zones humides et les avis rendus. Le «zoom sur...» sera consacré aux têtes de bassin.

Dans le cadre du PLAGEPOMI du bassin de la Loire, le marché des opérations temporaires de soutien d'effectifs en saumon dans le bassin de la Loire 2014-2016 arrive prochainement à terme. Une consultation pour la construction du futur cahier des charges est lancée. Le Bureau émet un avis favorable avec 2 recommandations

La CLE du 1er décembre 2015

La CLE s'est réunie à Vicq pour aborder les points suivants :

- Modification des règles de fonctionnement de la CLE
- Avis sur le dossier de régularisation du plan d'eau « La Sagnetas » (Saint-Avit), « Étang les Tours » (Servant), « Les Channots » (Saint-Etienne-des Champs)
- ▶ Bilan de l'année 2015
- Actions 2016

- Information sur la future compétence GEMAPI
- Questions diverses / informations

Depuis la réunion du Bureau de mai 2015, des échanges entre l'EP Loire et le SMAT se sont déroulés afin d'analyser la faisabilité du rapprochement entre les cellules d'animation du SAGE et du Contrat Territorial. La CLE, favorable à cette démarche, modifie ainsi l'adresse de son siège au sein de ses règles de fonctionnement.

Suite aux démarches d'information des propriétaires de plans d'eau conduites par la DDT du Puy-de-Dôme, la CLE va être de plus en plus sollicitée sur des projets de régularisation. De ce fait, une doctrine « étang » a été validée afin de traiter les dossiers selon les mêmes règles (cf. les avis).

Les demandes de régularisation des étangs « La Sagnetas » et « Les Tours » (Servant) se voient donc imposer la mise en place d'une dérivation.

À l'occasion de cette réunion, un bref bilan des actions engagées en 2015 et du programme 2016 a été présenté tout comme un point d'information sur la future compétence GEMAPI.



La CLE du 1er décembre 2015

Présents : 28 Représentés : 19

Votants: 47 / 62 (quorum atteint)

- > <u>Délibération n°2015-05</u>: Adoption de l'ordre du jour
- > Délibération n°2015-06: Adoption du compte rendu du 23 janvier 2015
- > <u>Délibération n°2015-07</u>: Définition d'une doctrine pour la régularisation des plans d'eau
- > Délibération n°2015-08 : Modification du siège de la CLE



13 avis formulés en 2015, c'est 11 de plus qu'en 2014!

Le SDAGE et le PGRI Loire Bretagne 2016-2021

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'eau (SDAGE) est un outil de planification à l'échelle des grands bassins hydrographiques, définissant, pour 6 ans, les grandes orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau, ainsi que les objectifs qualitatifs et quantitatifs à atteindre pour les masses d'eau du bassin.

Le processus de révision a conduit à modifier les chapitres dans des proportions différentes :

- Les objectifs et échéances ont été révisés au regard des nouvelles données et connaissances disponibles (mise à jour de la liste des réservoirs biologiques, adaptation des objectifs de bon état pour certaines masses d'eau...);
- Les orientations ont fait l'objet d'une actualisation au regard des évolutions règlementaires et de l'état d'avancement des plans, programmes avec lesquels le SDAGE est en articulation :
- Les dispositions ont été précisées ;
- La problématique du changement climatique a été intégrée.

Suite à l'examen du projet de **SDAGE** et de son programme de mesures, la CLE souligne un manque de précision, un manque d'ambition et quelques aberrations justifiant la formulation de **7** recommandations et 10 réserves :

- Éléments à préciser: limites des cours d'eau concernés par les dispositions relatives à l'espace de mobilité, masses d'eau concernées par un risque d'érosion des sols, tableau de bord « pesticides » à créer;
- Pour plus d'ambition: imposer un dispositif végétalisé faisant tampon avant rejet en cours d'eau pour tous les nouveaux systèmes d'assainissement, améliorer la connaissance sur les substances dangereuses médicamenteuses, ne pas laisser la possibilité au CLE d'assouplir les objectifs aux points nodaux (renforcement uniquement), stabiliser le volume de prélèvements autres que pour l'eau potable même en dehors des zones en déséquilibre (pas de nouveau prélèvement autorisé), laisser la possibilité aux CLE d'ajouter des points nodaux sur leur territoire;
- Aberrations à corriger: supprimer le critère de pente dans la définition des têtes de bassin, associer la CLE lors des projets en lien avec l'aménagement du territoire notamment les documents d'urbanisme, rétablir la fréquence des états des lieux départementaux eau potable à 3 ans.

Le programme de mesures devant permettre l'atteinte des objectifs formulés manque de clarté.

Le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) n'a pas suscité de débat, le bassin de la Sioule ne comportant pas de territoire à risque important d'inondation (TRI). Un avis favorable a été rendu.

Les demandes de prélèvement d'eau pour l'irrigation 63 et 03

Sur le bassin de la Sioule, les Chambres d'agriculture se sont portées mandataires depuis de nombreuses années dans le but de centraliser les demandes et de proposer un dossier unique d'autorisation de prélèvement pour l'irrigation.

Suivant les 2 départements, la gestion diffère :

- Dans le Puy-de-Dôme, la Chambre d'agriculture centralise les demandes sans pour autant maîtriser les volumes sollicités individuellement:
- Dans l'Allier, la Chambre a été désignée comme Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC). Cela lui permet désormais de répartir équitablement le volume global autorisé entre les irrigants selon une clé de répartition établie en concertation. Les irrigants ayant fait une demande de prélèvement se voient affecter un volume spécifique à chacun de leur point de pompage.

Côté Puy-de-Dôme, seulement 2 points de prélèvements relativement modestes et rarement exploités même en période de sécheresse ont fait l'objet d'une demande d'autorisation. La CLE a été un avis favorable avec 4 recommandations au dossier de la Chambre d'Agriculture 63 :

- Affiner la répartition des ressources en faisant ressortir le bassin de la Sioule
- Préciser la compatibilité du projet avec le SAGE Sioule
 - Préciser les impacts sur les milieux aquatiques (état des milieux, objectifs

- environnementaux du SDAGE, catégorie piscicole, zones à enjeux à proximité comme les frayères ou les zones humides...)
- Préciser les impacts sur les autres usages

Côté Allier, le projet de gestion collective porté par la Chambre a fait l'objet d'un long débat du Bureau, la demande étant faite pour 15 ans, révisable tous les 5 ans. Une présentation en CLE aurait été plus judicieuse, mais les délais impartis n'ont pas pu permettre son organisation.

Le Bureau a salué l'ambition de la Chambre à vouloir mettre en place l'OUGC à une échelle bien plus vaste que celle imposée réglementairement (bassin du Cher). De plus, elle souhaite conserver sa doctrine visant à ne plus permettre la création de nouveaux points de prélèvement ou l'augmentation des débits autorisés en eau superficielle pendant la période d'étiage.

Le Bureau souligne toutefois que les volumes prélevables sur le bassin de la Bouble semblent trop importants vis-à-vis de la situation actuelle. La mise en place d'un suivi quantitatif fiable de la Bouble devient indispensable pour pouvoir, d'ici 5 ans, mieux adapter les volumes prélevables.

En parallèle, il est rappelé que la poursuite des efforts du monde agricole est indispensable tout comme l'accompagnement de la Chambre (formation, conseil, études tensiométriques) pour toujours renforcer une gestion rationnelle de l'eau et une meilleure prise en compte du changement climatique dans les pratiques.

Un avis favorable à la demande de prélèvement pluriannuelle de l'OUCG 03, en tenant compte de ces recommandations, est émis.



La régularisation des étangs

La CLE est de plus en plus sollicitée pour rendre des avis sur des dossiers de régularisation de plans d'eau illégaux.

De ce fait, elle a souhaité mettre en place une doctrine « étang » afin de faciliter la délivrance des avis et garantir un traitement équitable des demandes tout en respectant les dispositions du SDAGE Loire Bretagne :

- une dérivation hydraulique systématique est imposée :
- une dérivation écologique est imposée dès lors que le cours d'eau présente des enjeux piscicoles;
- la restauration de la continuité écologique au droit du plan d'eau est imposée sur les cours d'eau classés en liste 1 :
- le délai de réalisation des travaux est fixé à 1 an pour les études et 5 ans supplémentaires pour les travaux :
- en cas de non-réalisation des travaux dans les délais impartis, le plan d'eau doit être effacé;
- la durée d'autorisation du plan d'eau doit être cohérente avec celles déjà délivrées sur l'axe et limitée à 2045;
- le plan d'eau ainsi régularisé doit être inscrit au plan de suivi et de contrôle des MISEN.

Sur ce principe, un avis favorable a été émis pour l'étang « Les Channots » pour lequel la dérivation était d'ores et déjà imposée, et des avis favorables sous réserve de mettre en place une dérivation pour les étangs « Les Tours » et « La Sagnetas ».



Les plans d'eau

Sur de nombreux sous bassin de la Sioule jugés en mauvais état notament pour cause d'une forte densité en plan d'eau, la création de nouveaux étangs est interdite (article 2 du règlement du SAGE).

Le renouvellement d'autorisation de plans d'eau sur cours d'eau est conditionné à son isolement du réseau hydrographique avec prélèvement du strict nécessaire à son usage. Cela revient à recréer un cours d'eau en dérivation du plan d'eau avec la mise en place d'une prise d'eau calée (article 1 du rèalement du SAGE)

La régularisation de plans d'eau illégaux est possible sous réserve du cumul des critères suivants (disposition 1E3 du SDAGE):

- > périodes de remplissage, de prélèvement et de vidange bien définies au regard du débit du milieu;
- > plan d'eau isolé du réseau hydrographique y compris des eaux de ruissellement avec prélèvement du strict volume nécessaire à leur usage:
- > transmission à l'aval, sans retard et sans altération des eaux arrivant en amont (hors période de remplissage);
- > système de vidange pour limiter les impacts thermiques et dispositif permettant d'évacuer la crue centennale;
- > gestion optimisée au regard du transit sédimentaire en préiode de remplissage et de vidange;
- > maintien d'un débit minimal garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction des espèces lors de l'alimentation des plans d'eau
- > dispositif de piégeage des espèces indésirables

Les Déclarations d'Intérêt Général

La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) est une procédure instituée par la loi sur l'eau de 1992 qui permet à un maître d'ouvrage d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, ouvrages et installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, visant l'aménagement et la gestion de l'eau.

Elle permet notamment:

- d'accéder aux propriétés privées riveraines des cours d'eau;
- de faire participer financièrement les personnes qui ont rendu les travaux nécessaires ou qui y trouvent intérêt;
- de légitimer l'intervention des collectivités sur des propriétés privées avec des fonds publics;
- de simplifier les démarches administratives en ne prévoyant qu'une enquête publique pour la DIG et les travaux inclus soumis à autorisation.

Les berges de cours d'eau étant essentiellement privées sur le bassin de la Sioule, les opérations inscrites au Contrat Territorial Sioule relevant de l'entretien et de la restauration de la ripisylve, des berges et du lit nécessitent la mise en place de DIG pour la réalisation des travaux.

En 2015, les DIG des Communautés de communes du bassin de Gannat et de Pontgibaud, Sioule et Volcans ont fait l'objet d'un avis favorable.

Le curage d'atterrissements à Montfermy

Lors de la création de l'usine de Montfermy, des travaux hydrauliques disproportionnés ont été réalisés sur la Sioule conduisant localement à un surélargissement du lit favorisant ainsi le dépôt de matériaux. D'où la présence aujourd'hui de 2 atterrissements.

Lors de lâchers d'eau, certains usagers se retrouvent piégés sur les atterrissements posant alors un problème de sécurité à EDF.

Le Bureau a considéré que le projet de curage des atterrissements n'était pas abouti et, au regard de son impact sur le milieu aquatique, non approprié. Le projet apparait comme incompatible avec l'objectif de préservation et de restauration des milieux aquatiques du SAGE Sioule.

Depuis, EDF a modifié son projet pour finalement mettre en place une clôture en berge.

Le suivi écologique du barrage de Oueuille

Le règlement d'eau du barrage de Queuille a été approuvé par arrêté préfectoral en 2013. Il prévoit la mise en place d'un protocole de suivi écologique axé sur l'impact des éclusées sur les milieux aquatiques.

EDF propose un suivi du milieu physique (morphologie, hydrologie, température, physicochimie), des composantes biologiques (inventaires piscicoles) et de la fonctionnalité des milieux (frayères, zones échouage/piégeages des alevins). 2 stations de mesures sont définies : une



première à 2,5 km en aval du barrage et une seconde à 8 km en aval.

Le Bureau émet un avis favorable avec 2 recommandations :

- Positionner le point de suivi \$2 en amont des thermes.
- Assurer une cohérence entre le suivi piscicole de ce protocole et celui mené par la Fédération de pêche du Puy-de-Dôme.

Le cahier des charges pour les opérations de soutien d'effectifs de saumon

Dans le cadre du PLAGEPOMI du bassin de la Loire, le marché des opérations temporaires de soutien d'effectifs en saumon arrive prochainement à terme. Afin de renforcer l'ancrage territorial de ces opérations, la DREAL de bassin et l'Établissement public Loire consultent les acteurs locaux avant la réécriture d'un nouveau marché pour la période 2017-2019.

Le bassin de la Sioule est largement concerné. Entre le Barrage de Queuille et Jenzat, environ 110 000 alevins de saumon sont déversés sur une vingtaine de secteurs parmi les 46 identifiés comme favorables et pouvant accueillir près de 300 000 alevins. L'axe Sioule représente ainsi 16 % de la capacité d'accueil du bassin Loire-Bretagne et 25 % du bassin de l'Allier.

Le Bureau émet un avis favorable accompagné de 2 recommandations :

 Inscrire une clause de révision des points de déversement et des quantités d'alevins pour permettre, suite aux premiers résultats du

- suivi écologique du barrage de Queuille, des adaptations en cours de marché.
- Mettre à jour la capacité d'accueil du radier du pont de Menat.

Le renouvellement d'autorisation du Moulin de Chantarel

L'autorisation d'exploitation du Moulin de Chantarel situé à Pontaumur arrive bientôt à terme.

La demande de renouvellement s'appuie sur les mêmes conditions que celles autorisées en 1986 hormis le débit réservé. Pour faciliter la gestion, il est souhaité un débit réservé constant. Les 180 L/s proposés sont certes supérieurs aux exigences réglementaires, mais ne correspondent pas aux recommandations (220 à 280 L/s, actuellement à 280 L/s sauf d'octobre à mars où il est à 160 L/s).

La Saunade étant classée en liste 1, la continuité écologique doit être assurée. Or, il n'est pas prévu de dispositif de montaison au droit de l'usine ni d'échancrure au niveau du seuil pour permettre la dévalaison des poissons.

Le Bureau émet ainsi un avis favorable avec 4 réserves :

- Réduire la durée d'autorisation à 15 ans.
- Imposer un débit réservé à 220 L/s minimum.
- Vérifier la non-nécessité de la mise en place d'un dispositif de franchissement au droit de l'usine. Dans le cas contraire, prévoir la construction de ce dispositif avant fin 2018.
- Prévoir un dispositif de dévalaison du poisson au droit du seuil.

En plus de l'animation des réunions du Bureau ou de la CLE, l'animatrice du SAGE organise, coordonne ou participe à de nombreuses réunions ou rencontres dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE.

En amont des prises de décision, l'animatrice a organisé en 2015 :

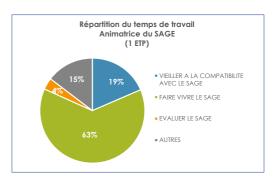
- 1 réunion du comité technique « Tête de bassin » pour définir le cahier des charges de l'étude de détermination et de caractérisation des têtes de bassin sur le territoire d'application du SAGE.
- De très nombreux échanges avec l'unité de recherche de l'École des Mines de Saint-Étienne et le laboratoire Magma et Volcans de l'Université Blaise Pascal à Clermont-Ferrand afin de concrétiser le projet de recherche « Chaîne des Puys » pour lequel les réflexions ont été engagées début 2014 (en partenariat avec la cellule d'animation du SAGE Allier Aval).
- 1 réunion du comité technique « Continuité » afin de définir ouvrage par ouvrage la stratégie à adopter sr l'ensemble de l'axe Sioule depuis sa confluence avec l'Allier jusqu'au barrage de Queuille. L'ONEMA et la DDT ont ainsi été sollicités pour réaliser une étude sur la franchissabilité des ouvrages par les espèces holobiotiques sur le secteur prioritaire Queuille-Ébreuil (en partenariat avec la cellule d'animation du Contrat Territorial Sioule).

Le suivi des projets en cours sur le bassin est primordial afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans la prise en compte des enjeux de la gestion intégrée de l'eau le plus en amont possible de leurs décisions et de faciliter ainsi la mise en œuvre du SAGE. Cette année, l'animatrice du SAGE a participé à **38 réunions techniques et 7 réunions d'échange.**

Ces réunions d'échange participent à la mise en réseau des SAGE, des contrats territoriaux et des experts en mutualisant les travaux et méthodologies relatifs aux études (zones humides, continuité écologique, têtes de bassins versants...) et aux actions de communication (site internet, guide...).

Par ailleurs, l'animatrice du SAGE a participé :

- au colloque « Têtes de bassin : Comment concilier les enjeux sur ces territoires hors du commun ? » durant 2 jours à Paris,
- à une formation sur la future compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) de 2 jours auprès d'AgroParisTech à Lempdes,
- à une formation de 3 jours sur la maîtrise du temps de travail auprès du CNFPT.





OPÉRATION	PORTEUR	OBJET	LIEN AVEC LE SAGE
SDAGE Loire Bretagne	AELB	Réunion d'information	Transversal
Schéma de Cohérence Territoriale des Combrailles	SMADC	Réunion de travail	Transversal
Plan Local d'Urbanisme	Commune de Queuille	Comité de pilotage	Transversal
Restauration de la continuité écologique	Conseil Départemental 63	2 visites de terrain	D 1.1.3
Suivi écologique de Queuille	EDF	Comité de pilotage	D 1.1.6
Plans d'eau	DDT 63	2 réunions d'information et 4 visites de terrain	D 1.2.1
Contrat territorial Sioule	SMAT	Comité de pilotage	D 1.3.1
Restauration du ruisseau de Mazaye	SMAT / Commune de St-Pierre- le-Chastel	Comité de pilotage	D 1.3.1
Pôle pleine nature	SMAT / SMADC	Comité de pilotage	D 1.3.5
Travaux en zone humide	Mme MAGNOL	Réunion d'information	D 1.4.1
Inventaire des zones humides	SMAD	5 réunions de travail	D 1.4.1
Inventaire des zones humides	Commune de Montfermy	Comité de pilotage	D 1.4.1
Inventaire des zones humides	Commune de St-Julien-Puy-Lavèze	Comité de pilotage	D 1.4.1
Inventaire des zones humides	Commune de Vitrac	Comité de pilotage	D 1.4.1
Plan agroenvironnemental et Climatique (PAEC) Sioule en Combrailles	SMADC et ONF	4 réunions de travail et 1 réunion d'information	D 1.4.1 / D 1.5.1 / D 2.3.6
Gestion collective de l'irrigation	OUGC 03	Comité de pilotage	Objectif 3.1
Cours d'H20	Association H20	Réunion de travail	D 5.2.1
Plan de contrôle	MISEN 63	Réunion d'information	1
Évaluation de la politique SAGE de l'Agence de l'Eau	AELB	Comité de pilotage	/
Natura 2000 : gorges de la Sioule	ONF	2 comités de pilotage	/
Cartographie des cours d'eau	DDT 63 et 03	3 comités de pilotage	1
Comité sécheresse 63	Préfecture 63	2 comités de gestion	1
Suivi piscicole	Fédération de pêche 03	Pêche électrique	/

THÉMATIQUE	OBJET	INITIATEUR	LIEN AVEC LE SAGE			
Continuité écologique	Réunion du groupe de travail départemental	DDT 63	Objectif 1.1			
Têtes de bassin	Colloque national	ONEMA / OIEAU	D 1.3.2			
Pesticides non agricoles	Journée de démonstration de matériel	FREDON	D 2.2.3			
Transversale	5ème Conférence des Présidents de CLE	EP Loire	1			
Transversale	2 rencontres des animateurs SAGE de l'EP Loire	EP Loire	/			
Transversale	Réunion d'échange	Cellule ASTER 63	/			



Validation de la méthodologie d'inventaire des zones humides (D 1.4.1)

L'intérêt des zones humides n'est plus à démontrer. Aujourd'hui, l'enjeu est de préserver celles qui sont encore intactes, de restaurer les fonctions de celles qui ont été altérées et de compenser celles qui ont été détruites.

Consciente de l'importance de ces milieux, la CLE du SAGE Sioule a inscrit la connaissance et la préservation des zones humides comme un objectif stratégique pour le bassin.

Avant toute action, l'amélioration de la connaissance des zones humides est indispensable. Si l'état des connaissances générales tend à s'améliorer, la connaissance fine des zones humides sur le bassin tant sur leur localisation, leurs fonctionnalités, leurs valeurs environnementales et socio-économiques, leur état de conservation que leur niveau de menace reste à parfaire.

Afin de permettre une homogénéité des inventaires conduits sur le bassin de la Sioule, la CLE, conformément au SAGE, a validé le 23 janvier 2015 sa méthodologie commune d'inventaire des zones humides, qu'il conviendra d'appliquer à minima.

Cette méthodologie est fortement inspirée des arrêtés du 24 juin 2008 et du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides (méthode réglementaire). Les protocoles ont été allégés afin d'éviter des coûts d'inventaires disproportionnés et injustifiés vis-à-vis des objectifs d'amélioration de la connaissance. Les inventaires qui seront menés sur le bassin garderont toutefois un très haut degré de précision.

L'ensemble de cette méthodologie est plus amplement détaillé dans un guide téléchargeable sur le site internet du SAGE. Cet outil vise à accompagner les collectivités (communes, communautés de communes, syndicats) qui souhaitent s'engager dans une démarche d'inventaire des zones humides effectives sur leur territoire. Un cahier des charges type est

également disponible.

Découvrez bientôt les plaquettes de la collection « les éclairage du SAGE » sur les zones humides







Rédaction du plan de communication (D 5.2.1)

La mise en œuvre du SAGE nécessite un accompagnement important en matière de communication, d'information et de sensibilisation des acteurs du bassin pour garantir l'appropriation du schéma et, à terme, voir évoluer les pratiques et les politiques en place en faveur d'une meilleure gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

La CLE a conscience que la communication et la pédagogie qu'elle mettra en place seront un gage de la réussite de sa politique. Elle a, conformément au SDAGE (disposition 15B-2) et à la recommandation de la commission d'enquête publique, élaboré un plan de communication et de sensibilisation pour l'ensemble des enjeux du SAGE.

En 2014, la CLE a confié à son Bureau le soin d'élaborer le plan de communication et de sensibilisation du SAGE. 2015 a été consacré à sa rédaction. Il a fait l'objet d'une validation par la CLE le 23 janvier 2015.

Au total, 4 enjeux ont été dégagés et déclinés en 9 orientations stratégiques :

- Enjeu n° 1: L'appropriation du SAGE pour faciliter sa mise en œuvre
 - > OS 1.1: Vulgarisation du SAGE
 - OS 1.2 : Construction d'une culture commune de l'equ et du bassin
- Enjeu n° 2 : Le maintien de la mobilisation des acteurs
 - OS 2.1 : Mise en valeur des travaux de la CLE
 - OS 2.2 : Stimulation des échanges et partage des expériences



Enjeu n° 3 : Le renforcement de la légitimité de la CLE

- OS 3.1 : Reconnaissance visuelle de la CLE efficace
- OS 3.2 : Faire des membres de la CLE des relais auprès des acteurs locaux
- > OS 3.3: Renforcement des synergies entre les acteurs du territoire
- Enjeu n° 4 : Vers une prise de conscience collective de la valeur du patrimoine lié à l'eau et aux milieux aquatiques
 - OS 4.1 : Sensibilisation du grand public et des scolaires
 - OS 4.2 : Rendre le grand public et les scolaires acteurs

Le programme de communication et de sensibilisation 2015-2020 comporte ainsi 14 actions et s'élève à 30 000 € soit 5 000 €/an.



Étude de délimitation et de caractérisation des têtes de bassin (D 1.3.2)

En l'absence de définition précise, les têtes de bassin s'entendent être le bassin d'alimentation des petits chevelus. Elles constituent un enjeu majeur de la gestion de l'eau. De leur intégrité dépend tout le fonctionnement de la rivière aval tant sur les aspects quantitatifs que qualitatifs. En effet, les cours d'eau de têtes de bassin représentent en moyenne 60-70 % du réseau hydrographique total et sont responsables à 60 % de la qualité de l'eau des cours d'eau en aval.

Les têtes de bassin forment également un **réservoir écologique** de première importance à l'échelle d'un bassin versant. Les petits cours d'eau accueillent des espèces piscicoles et astacicoles remarquables et constituent un habitat propice à leur reproduction et à leur croissance. Associée au réseau hydrographique dense, une multitude de zones humides se développe.



Pourtant, ces très petits cours d'eau sont bien souvent peu considérés, voire inconnus, et ainsi peu cartographiés du fait de leurs faibles écoulements, parfois temporaires, qui se retrouvent cachés dans des bosquets ou en fond de prairie sous des herbes hautes. En raison des facilités d'intervention, ils ont été fortement aménagés, recalibrés, déplacés selon le contexte socio-économique et selon les besoins à court terme des divers usagers. Ce sont des zones très fragiles dont l'équilibre est étroitement dépendant des activités humaines sur les cours d'eau, mais aussi sur l'ensemble de leur bassin versant (aménagement/urbanisation, agriculture, sylviculture, tourisme/loisirs...).

Cette année, une étude spéficique sur les têtes de bassin de la Sioule a été engagée en décembre pour 1 an. Le Bureau d'étude a été missionné pour sa réalisation. L'étude consiste à :

- identifier et délimiter les têtes de bassin sur l'ensemble du territoire du SAGE Sioule,
- caractériser l'ensemble des têtes de bassin d'un point de vue écologique et hydrologique en vue de définir les têtes de bassin stratégiques pour le bassin de la Sioule et de mettre en place une typologie,
- proposer des objectifs et des règles de gestion adaptées,
- mettre en place une méthodologie cadre de diagnostic approfondi des têtes de bassin, testée sur un échantillon.



Projet de recherche sur les ressources en eau souterraine de la Chaîne des Puys (D 3.1.1)

Les nappes de la Chaîne des Puys sont, par leur quantité et leur qualité, des ressources en eau souterraine stratégiques à l'échelle du bassin Loire Bretagne. Le SDAGE les qualifie de nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable (NAEP).

Pour faciliter une gestion équilibrée de ces ressources, les CLE des SAGE Sioule et Allier aval ont mis en place une commission inter-SAGE et le SAGE Sioule, par sa disposition 3.1.1, prescrit la mise en œuvre d'une gestion volumétrique à l'échelle de la Chaine des Puys.

Dès 2014, les 2 CLE ont souhaité engager un programme de recherche sur plusieurs années afin de renforcer les connaissances actuelles.

Pour définir les faisabilités technique, administrative et financière du projet, un rapprochement s'est opéré avec le laboratoire de recherche Magma et Volcan (Université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand), l'Ecole des Mines de St-Étienne, l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional et l'Établissement Public Loire.

Durant l'année 2015, le projet n'a cessé de s'enrichir au fil des échanges avec les unités de recherche. Initialement axé uniquement sur les aspects quantitatifs, désormais c'est un projet ambitieux multithématiques qui est en cours de rédaction autour duquel de nombreux partenaires techniques et experts se sont associés.

Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme (D 1.4.1)

La préservation des zones humides passe notamment par leur classement en zones non urbanisable dans les documents d'urbanisme.

La CLE n'étant pas considérée comme une personne publique associée, les communes n'ont pas l'obligation de l'associer à leur élaboration ou révision de leur document d'urbanisme.

En 2015, la cellule d'animation a alors contacté les

communes élaborant ou révisant leur Plan Local d'Urbanisme ou leur carte communale afin de pouvoir les accompagner dans la prise en compte des zones humides et, plus largement, l'eau et les milieux aquatiques.

Finalement, seulement 3 communes, Vitrac, Saint-Angel et Queuille, ont bien voulu bénéficier de cet accompagnement.





Accompagnement de la mise en œuvre des profils de baignade (D 2.3.1)

Le bassin de la Sioule compte 9 plans d'eau agréés pour la baignade. Afin de garantir une bonne qualité des eaux, les gestionnaires doivent réaliser un profil de baignade qui consiste à mettre en évidence les sources de pollution et programmer des actions visants à maîtriser les flux.

Le 4 juin 2014, une réunion d'information à destination des gestionnaires a ainsi été organisée en partenariat avec l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et le SMAD des Combrailles en charge de l'animation du Contrat Local de Santé.

Cette rencontre consistait à :

- informer les collectivités et les gestionnaires des évolutions réglementaires et des nouvelles modalités de gestion (directive européenne, contenu d'un profil de baignade, SAGE. Contrat Local de Santé...)
- échanger sur les difficultés rencontrées par les acteurs locaux dans la mise en œuvre de leur profil de baignade
- partager les expériences individuelles à travers l'exemple de la commune d'Aubusson
- entrevoir les modalités d'une valorisation touristique des plans d'eau (pavillon bleu...)



Renforcement du lien SAGE-Contrat Territorial (D 5.1.1)

Depuis son élaboration, la cellule d'animation du SAGE a toujours été basée à Saint-Gervais-d'Auvergne tandis que celle du Contrat Territorial Sioule était à Ébreuil dans les locaux du SMAT.

Depuis que les deux outils sont entrés en phase de mise en œuvre, cet éloignement géographique est de plus en plus problématique. Pour plus de cohérence, d'efficacité, de synergie, mais aussi pour une meilleure visibilité des actions « Sioule » par les acteurs, le Bureau de la CLE s'est prononcé favorablement à un rapprochement des deux cellules d'animation à Ébreuil.

Courant l'été, des discussions ont été menées pour définir la faisabilité de ce rapprochement et établir un projet de convention entre le SMAT et l'EP Loire.



e-Loire TV

L'Établissement public Loire a sorti son 3ème magazine vidéo en septembre. Ce nouveau numéro de l'e-Loire.tv est consacré à l'aménagement et la gestion des eaux pour mettre en lumière les dynamiques et les synergies locales en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin de la Loire.

En 36 minutes, il est possible de découvrir tous les territoires de SAGE portés par l'EP Loire ainsi que les opérations spécifiques conduites. Sur

le bassin de la Sioule, M. ESTIER a mis l'accent sur la nécessité de préservation de la qualité des eaux et des milieux. On retrouve également Romain AVERTY, animateur zones humides au SMADC, au pied du Marais de Palou à St-Pierre-le-Chastel.

À ce jour, plus de 600 personnes ont déjà visionné la vidéo et de nombreux acteurs la relayent à travers leur propre site internet. Retrouver le mag'3 sur www.e-loire.tv





L'Établissement public Loire

Créé en 1983, l'Établissement public Loire est un syndicat mixte composé de 50 collectivités ou groupements : 7 régions, 16 départements, 18 villes et agglomérations, 9 SICALA.

L'EP Loire, reconnu en 2006 comme Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB), contribue à la cohésion des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire. Il assume la maîtrise d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, ou présentant un caractère interrégional ou interdépartemental. Son activité de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des acteurs ligériens le place comme structure référente.

Ses grands domaines d'actions sont :

- > La prévention des inondations
- > La stimulation de la Recherche/Données/Information
- > L'exploitation des ressources en eau stratégiques de Naussac et Villerest
- > L'aménagement et la gestion des eaux

À ce jour, l'EP Loire assure le portage de 7 SAGE : Val Dhuy-Loiret, Loir, Cher amont, Cher aval, Allier aval, Yèvre-Auron, Loire en Rhône-Alpes et Sioule.

Par l'intermédiaire de ses délégués, l'EP Loire participe à l'élaboration et au suivi de 19 SAGE permettant ainsi d'avoir une vision globale de la cohérence et de l'efficacité des actions programmées à l'échelle du bassin de la Loire et ses affluents.



Le Contrat territorial Sioule 2014-2018 a vocation à mettre en œuvre les dispositions du SAGE. Il comporte 3 volets :

- Volet A: Restauration des milieux aquatiques (1 481 082 €)
- Volet B: Réduction des pollutions ponctuelles et diffuses (2 938 276 €)
- Volet C : Animation, communication et suivi (500 850 €)

L'année 2015 a été consacrée à :

- la réalisation des DIG des Communautés de communes de Pontigibaud, Sioule et Volcans et en Pays Saint-Pourcinois
- la finalisation des DIG des Communautés de communes du Bassin de Gannat et de Sioule, Colettes et Bouble
- l'inventaire terrain des zones humides sur les communes de Montfermy, Saint-Pierre-le Chastel, Charensat, Giat, Queuille, Vitrac et Saint-Julien-Puy-Lavèze
- la sensibilisation des élus de la Bouble et de la Sioule sur l'intérêt de la mise en place de charte d'entretien des espaces publiques

Coté travaux on note:





Etude préalable à la restauration et à la mise en valeur de la zone humide du bourg de St-Ours-les-Roches



Restauration de la ripisylve par la Communauté de communes de Pontgibaud Sioule et Volcans



Création de la station d'épuration de Chapdes-Beaufort

		ETAT	PROGRAMMATION 2015	MAITRE D'OUVRAGE	LIEN AVEC LE SAGE
		Terminé	Déclaration d'intérêt général	CC Bassin de Gannat	LE SAGE
		Reporté	Restauration et renaturation de la ripisylve : Plantations	CC Bassin de Gannat	D 1.3.1
		Reporté	Restauration et renaturation de la ripisylve : Gestion de la végétation et des embacles	CC Bassin de Gannat	D 1.3.1
		Terminé	Restauration légère de la ripisylve (prog. 2014)	CC Bassin de Gannat	D 1.3.1
		Reporté	Restauration légère de la ripisylve	CC Bassin de Gannat	D 1.3.1
		Reporté	Suppression de la végétation - Griffage de l'atterrissement	CC Bassin de Gannat	
		Reporté	Actions de lutte contre les espèces invasives	CC Bassin de Gannat	
		Annulé	Restauration et renaturation de la ripisylve : Retalutage et plantations	CC Haute Combraille	D 1.3.1
		En cours	Déclaration d'intérêt général	CC Pays Saint Pourcinois	/
		Reporté	Restauration et renaturation de la ripisylve : sites de Bayet	CC Pays Saint Pourcinois	D 1.3.1
		Reporté	Restauration et renaturation de la ripisylve : site de Fourilles	CC Pays Saint Pourcinois	D 1.3.1
				CC Pays Saint Pourcinois	D 1.3.1
		Reporté	Restauration et renaturation des berges : site de Fourilles	CC Pays Saint Pourcinois	D 1.3.1
		Reporté	Actions de lutte contre les espèces invasives	CC Pays Saint Pourcinois	D 1.3.3
9	9	Annulé	Desenrochement : site de Bayet	CC Pays Saint Pourcinois	D 1.3.1
-	Ĕ	Reporté -	Suppression de la végétation - Arasement de l'atterrissement : sites de fourilles et Chareil-Cintrat	CC Pays Saint Pourcinois	D 1.3.1
Molet A . Doctor them december and contractions	=	En cours	Déclaration d'intérêt général	CC Pontgibaud, Sioule et Volcans	/
	ê E	Reporté	Acquisition de parcelles en zone humide (Pontgibaud)	CC Pontgibaud, Sioule et Volcans	D 1.4.4
		Reporté	Restauration et renaturation de la ripisylve : Retalutage et plantations	CC Pontgibaud, Sioule et Volcans	D1.3.1
-	2	Reporté	Restauration légère de la ripisylve	CC Pontgibaud, Sioule et Volcans CC Pontgibaud, Sioule et Volcans	D 1.3.1 D 1.3.1
4		Reporté Reporté	Restauration et renaturation des berges : Mise en place de 5 peignes végétaux Restauration et renaturation de la ripisylve : mise en place d'abreuvoirs et de clôtures	CC Pontgibaud, Sioule et Volcans	D 1.3.1
Ì		Reporté	Actions de lutte contre les espèces invasives	CC Pontgibaud, Sioule et Volcans	D 1.3.1
č	Ę.	Terminé	Déclaration d'intérêt général	CC Sioule, Colettes et Bouble	/ I.J.J
4	. Y	Reporté	Restauration et renaturation de la ripisylve : Plantations	CC Sioule, Colettes et Bouble	D 1.3.1
9	00	Reporté	Restauration et renaturation de la ripisylve : Francacions Restauration et renaturation de la ripisylve : Gestion de la végétation et des embacles	CC Sioule, Colettes et Bouble	D 1.3.1
		Reporté	Restauration et renaturation de la ripisylve : Retalutage et plantations	CC Sioule, Colettes et Bouble	D 1.3.1
		Reporté	Restauration légère de la ripisylve	CC Sioule, Colettes et Bouble	D 1.3.1
		Reporté	Restauration et renaturation de la ripisylve : mise en place d'abreuvoirs et de clôtures	CC Sioule, Colettes et Bouble	D 1.3.1
		Reporté	Actions de lutte contre les espèces invasives	CC Sioule, Colettes et Bouble	D 1.3.3
		Reporté			D 1.3.1
		Terminé	Restauration de la zone humide de St-Ours (étude préalable)	CC Volvic, Sources et Volcans	D 1.4.4
		En cours	ENS Butte et marais : Coordonner et animer les actions sur le site	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.4.4
		En cours	ENS Butte et marais : Restaurer l'ancien lit	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.3.1
		En cours	ENS Butte et marais : Réaliser une plaquette	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.4.4
		En cours	ENS Butte et marais : Créer un sentier de découverte	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.4.4
		Terminé	ENS Butte et marais : Creuser deux mares	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.4.4
		En cours	ENS Butte et marais : Acquisition de parcelles	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 1.4.4
		Terminé	Acquisition de parcelles en zone humide	SIVU de l'Etang Neuf	D 1.4.4
		Reporté	Restauration et valorisation de la zone humide	SIVU de l'Etang Neuf	D 1.4.4
		Terminé	Station d'épuration (120EH)	Commune de Chapdes-Beaufort	D 2.3.2 / 2.3.3
9	i i	Reporté	Réseau d'eaux usées et STEP (120 EH)	Commune de St-Pierre-le-Chastel	D 2.3.2 / 2.3.3
75	5	Reporté	Réseau d'eaux usées et STEP (1600 EH)	SIVU Bords de Sioule	D 2.3.2 / 2.3.3 D 2.2.3
		Reporté	Elaboration de plans des zones à risque pour l'eau	FREDON Auvergne	D 2.2.3
=		En cours Reporté	Signature de la charte d'entretien des espaces publics (Rochefort-Montagne et St-Eloy-les-Mines) Réalisation d'une plaquette de sensibilisation zéro phyto	FREDON Auvergne SMAT du Bassin de Sioule	D 2.2.3
3	0	Reporté	Localisation des jardins «zéro phytos» existants	SMAT du Bassin de Sioule	D 2.2.3
\$	ב	Reporté	Communication sur les produits phytosanitaires non utilisés	SMAT du Bassin de Sioule	D 2.2.3
3	5	En cours	Animations scolaires sur la protection de la ressource en eau	SMAT du Bassin de Sioule	D 2.2.3
1		En cours	Journées thématiques sur le jardinage sans produit phytosanitaire	SMAT du Bassin de Sioule	D 2.2.3
And the section of sections of the section of the s		Reporté	Soirées d'information	SMAT du Bassin de Sioule	D 2.2.3
10	VOIE	Reporté	Formation d'agents communaux	SMAT du Bassin de Sioule	D 2.2.3
		Reporté	Sensibilisation et rencontre annuelle d'échange	SMAT du Bassin de Sioule	D 2.2.3
E)		Terminé	Articles de presse	SMAT du Bassin de Sioule	/
mati	_				
Anii	cati	Terminé	Lettre du contrat territorial	SMAT du Bassin de Sioule	1
/olet c : Animation,	ommunication	En cours	Journal SAGE+ Contrat	SMAT du Bassin de Sioule	D 5.1.2
/olet	Omr	En cours	Site internet	SMAT du Bassin de Sioule	1
	J				



Restauration de la continuité écologique (D 1.1.1, D 1.1.2, D 1.1.3, D 1.1.4 et D 1.1.6)

La Sioule est un axe migrateur stratégique à l'échelle du bassin de l'Allier. La restauration de la continuité écologique est prioritaire aussi bien vis-à-vis du saumon que pour les espèces locales. Le SAGE fixe à fin 2015 les échéances de mise en conformité.

Cette année, de nombreux travaux ont été réalisées :

- Moulin Breland à St-Pourçain-sur-Sioule/ Contigny: mise en conformité de l'ouvrage par la création d'une nouvelle passe à poissons équipée d'une station de comptage saumon.
- Moulin de la Ville à St-Pourçain-sur-Sioule : étude de conception de la future passe à poissons
- Moulin d'Aubeterre à Broût-Vernet : travaux de mise en conformité de l'ouvrage (passe à poissons, ...)

- Moulin de Fourilles : nouveau projet de rivière de contournement et d'échancrure sur le seuil
- Ruisseau de Vérines à Lisseuil : suppression d'une buse de 16 m de long au droit de la confluence avec la Sioule
- Ruisseau de Cubes à Châteauneuf-les-Bains : projet d'arasement complet ou partiel de 3 obstacles
- Ruisseau de la Sovolle à Gouttières : réfection du pont, suppression des petits obstacles, enlèvement d'embacles

En parrallèle, l'ONEMA a réalisé une étude sur la franchissabilité des ouvrages par les espèces holobiotiques depuis Ébreuil jusqu'à Queuille. De son côté, le Conseil Départemental 63 a fait procédé à un diagnostic continuité pour l'ensemble de ses ouvrages de franchissement routier afin de pouvoir programmer prochainement des opérations de restauration.

Diagnostic, contrôle et mise en conformité des plans d'eau (D 1.2.1)

Les plans d'eau par leur implantation, leur fonctionnement et leur mode de gestion impactent de façon notable les cours d'eau en aval

Conformément au SAGE, la DDT 63 a organisé, en 2015, 5 réunions d'information en mairie à destination des propriétaires de plans d'eau situés sur le bassin de la Saunade considéré comme un des bassins prioritaires à l'échelle du SAGE : Landogne, Montel-de-Gelat, Saint-Avit, Condat-en-Combrailles et St-Hilaire-la-Croix.

Ces réunions collectives ont pour but de rapeller la réglementation en vigueur. Pour un bon nombre de propriétaires souhaitant régulariser leur situation, s'en est suivi des visites de terrain individuels en présence de la DDT, de l'ONEMA, de la Fédération de Pêche et de la CLE.

Bilan de la mise en œuvre du SAGE Sioule pour l'année 2015

ENJEUX	OBJECTIFS	DISPOSITIONS			Calendrier 2014 2015 2016 2017 2018 2019 2020 2021 2022 2023 20							_	
			2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	202
		1.1.1 Améliorer les connaissances sur les poissons migrateurs de l'axe Sioule		M									
		1.1.2 Priorités définies pour la gestion, l'aménagement ou la suppression d'ouvrages faisant obstacle à la migration et à la continuité sédimentaire	V	V									
	1.1 Préserver et	1.1.3 Diagnostic systématique des ouvrages et programmation de restauration de la continuité écologique	M	V									
	restaurer la continuité écologique	1.1.4 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule 1. Moyens de suivi et de gestion		V									
		1.1.5 Stratégie d'amélioration de la franchissabilité des microcentrales sur l'axe Sioule 2. Programme de travaux											
		1.1.6 Assurer la mise à jour du règlement d'eau de la retenue de Queuille afin d'optimiser la gestion des éclusées pour limiter leurs impacts sur les milieux aquatiques		V									
	1.2 Limiter l'impact des	1.2.1 Renforcement des diagnostics, des contrôles et de la mise en conformité des plans d'eau sur les secteurs les plus sensibles		V									Ī
1. Agir sur la continuité	plans d'eau	1.2.2 Sensibilisation sur les bonnes pratiques d'entretien et de gestion des plans d'eau											Ī
écologique, la norphologie des		1.3.1 Programme opérationnel de restauration morphologique des cours d'eau	V	V									Г
ours d'eau et les zones humides	1.3 Préserver et restaurer la	1.3.2 Etude de délimitation des têtes de bassin versant et définition d'objectifs de gestion spécifiques		V									
	morphologie des cours d'eau pour optimiser	1.3.3 Surveillance de la prolifération des espèces envahissantes											
	leurs capacités d'accueil	1.3.4 Assurer une concertation avec les structures en charge des plans de gestion des massifs forestiers	M										
		1.3.5 Meux gérer et organiser les activités récréatives aux abords des cours d'eau	¥										L
	1.4 Améliorer la	1.4.1 Connaissance et préservation des zones humides 1.4.2 Définition des zones humides prioritaires où seront potentiellement	V	M									Г
	connaissance et la préservation des zones	proposées des ZHIEP et des ZSGE		E7									H
	humides	1.4.3 Intégration des zones humides dans les documents d'urbanisme 1.4.4 Programmes opérationnels de restauration et de valorisation des	V	M									F
	1.5 Améliorer la	zones humides, et sensibilisation 1.5.1 Accompagnement des collectivités s'engageant dans un programme	F74										
	connaissance et la préservation du bocage	opérationnel de restauration, d'entretien et de préservation du bocage	M										
	2.1 Connaître pour maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses 2.2 Réduire les pollutions en nitrates et pesticides	2.1.1 Réhabiliter et confiner les sites contaminés (Pontgibaud) 2.1.2 Meux connaître l'impact de certains rejets ponctuels de substances	M										F
		dangereuses (rejets de stations d'épuration, lixiviats de décharges)											L
		2.1.3 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des retenues de Fades-Besserves et de Queuille											
		2.1.4 Mieux cerner l'impact et les solutions de gestion des sédiments des étangs de Chancelade et de Tyx											
		2.1.5 Renforcer la connaissance de la contamination piscicole par les PCB											
		2.2.1 Réaliser des diagnostics globaux d'exploitations agricoles et initier/partager des retours d'expériences localement											Γ
2. Préserver, améliorer et		2.2.2 Meux connaître les utilisations non agricoles de produits phytosanitaires											Ī
sécuriser la qualité des eaux		2.2.3 Réduire les utilisations non agricoles de pesticides	V										Ε
quanto dos oddx	2.3 Réduire les pollutions en phosphore	2.3.1 Accompagner la mise en œuvre des dispositions découlant des profils de baignade		V									
		2.3.2 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - réseaux	1										
		2.3.3 Réduire l'impact des rejets de l'assainissement collectif - stations d'épuration											L
		2.3.4 Accompagner la réduction de l'impact des rejets de l'assainissement non collectif											
		2.3.5 Réduire les pollutions diffuses et ponctuelles liées à l'agriculture (phosphore, MES, bactériologie,)											
		2.3.6 Dispositions spécifiques visant les exploitations d'élevage (gestion de la divagation du bétail, des effluents d'élevage et de laiterie/fromagerie)											
3. Préserver et	3.1 Organiser la gestion	3.1.1 Mise en oeuvre d'une gestion volumétrique à l'échelle de la ressource de la Chaîne des Puys	V	V									
améliorer la quatité des eaux	des prélèvements	3.1.2 Engager une réflexion sur le suivi quantitatif sur la Bouble et évaluer la nécessité et l'opportunité de mettre en place un point nodal											
quante des eaux	3.2 Réaliser des économies d'eau	3.2.1 Plan de communication sur les économies d'eau 3.2.2 Programmes d'économies d'eau visant les collectivités											
4. Protéger la	4.1 Réduire la	4.1.1 Améliorer la prévision, la prévention et la protection contre les crues à l'échelle du bassin versant de la Sioule	M										
les risques d'inondation	vulnérabilité aux inondations	4.1.2 Accompagner l'organisation de la gestion de crise et entretenir la culture du risque	M										
	5.1 Anticiper la mise en œuvre du SAGE et du programme contractuel	5.1.1 Assurer une mise en œuvre pérenne du SAGE avec une représentation et un engagement local	V	V									
5. Partager et mettre en œuvre	et assurer la coordination des actions	5.1.2 Rôle et missions de la structure porteuse du SAGE et articulation avec les structures opérationnelles du territoire	M	V									
le SAGE	5.2 Organiser la communication et la pédagogie autour du	5.2.1 Identifier les besoins de communication / sensibilisation pour accompagner les mesures proposées	M	M									



1er forum des élus : la valeur de l'eau

Ce forum, le premier du genre, était dédié à la connaissance de l'eau et de ses valeurs. L'idée est d'améliorer le dialogue entre les élus pour qu'ils travaillent ensemble à la préservation de cette ressource. C'est donc naturellement qu'une quarantaine de participants se sont retrouvés le 3 juillet 2015 à Saint-Gervais-d'Auvergne.

Ce premier rendez-vous a été l'occasion :

- de découvrir ou de redécouvrir le bassin versant de la Sioule.
- b de mieux appréhender la valeur de l'eau et les responsabilités de chacun,
- d'introduire la nouvelle compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI),
- d'échanger autour de témoignages d'acteurs portant sur des opérations de sauvegarde des milieux.

2ème RDV de l'eau : les têtes de bassin

À l'occasion du 2^{ème} RDV de l'eau, le vendredi 25 septembre, une vingtaine de membres de la CLE et des partenaires techniques et financiers du SAGE Sioule se sont réunis à Saint-Gervais-d'Auvergne pour aborder la question des têtes de bassin et plus particulièrement l'exemple de la Bouble.



Les participants ont pu comprendre le fonctionnement et les multiples services qu'offrent les têtes de bassin sous réserve que les petits ruisseaux soient en bon état, comme l'a rappelé Vincent JOURDAN, l'animateur du Contrat Territorial Sioule. La notion de cours d'eau a également été explicitée par Audrey NADALLE de la DDT 63.

Même si les perturbations sont multiples, rien n'est irréversible comme l'a témoigné Élisabeth SAILLARD du Syndicat de rivière de la Veyre et de l'Auzon, à travers leur expérience du reméandrage du ruisseau de la Veyre.

Un zoom spécifique sur le bocage a enfin permis de mieux comprendre son rôle dans la gestion de l'eau (lutte contre le ruissellement et l'érosion, infiltration de l'eau, rétention des pollutions...). Sylvie MONIER de la Mission Haie Auvergne a insisté sur sa gestion et évoqué les bénéfices économiques que les agriculteurs peuvent en tirer.

Pour un complément concret sur le terrain, les participants ont, dans l'après-midi, chaussé les bottes et descendu la Bouble depuis sa source au niveau de la gare de Gouttières jusqu'au bourg de Youx, vérifiant, au fil de l'eau, les difficultés conséquentes de la période de sécheresse estivale et les atteintes à la vie de la rivière apportées par négligence ou méconnaissance, par la main de l'homme.



La nouvelle identité visuelle du SAGE Sioule

Créé en 2007, le 1er logo du SAGE renvoyait davantage vers une connotation « pêche » et non vers l'image d'une politique en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques qu'est le SAGE. Désormais, pour être facilement reconnu, le SAGE doit développer sa propre identité visuelle avec pour consigne :



- mettre en avant le mot « Sioule » pour permettre une meilleure reconnaissance par les acteurs,
- reprendre les éléments structurants du territoire comme le méandre de Queuille et la Chaîne des Puys
- utiliser le bleu et le vert comme couleurs dominantes.

Le logo a été réalisé en interne puis décliné à travers une charte graphique.

Sensibilisation en milieu scolaire

A l'occasion de la 13^{ème} édition des cours d'eau H₂O organisée par l'association H₂O les 9 et 10 avril 2015 à Clermont-Ferrand, le SAGE Sioule était présent dans l'espace « cycle de l'eau » tenu conjointement par l'Université Blaise Pascal, la Fédération de Pêche du Puy-de-Dôme et l'école des sciences de Châteuneuf-les-Bains.

Au cours de ces deux jours, plus de 120 classes, soit 4 200 élèves de toute l'Auvergne, se sont ainsi présentées au stand du SAGE, où il leur était proposé de découvrir la remontée périlleuse du saumon atlantique depuis la mer jusque sur la Sioule à travers un jeu de société. Les plus grands ont percé l'énigme des zones humides.

Nouveau site internet

La nouvelle version du site internet, plus ergonomique, a vu le jour en septembre. Désormais, la page d'accueil met en évidence les derniers articles publiés. En 2015, le site a été consulté plus de 6 600 fois, c'est 3 fois plus qu'en 2014 malgré un faible enrichissement.

Découvrez prochainement les nouvelles publications du SAGE :

- 2 plaquettes zones humides
- la brochure explicative du SAGE
 - le journal de la Sioule

L'EP Loire assure l'animation et le financement de l'élaboration du SAGE pour le compte de la Commission locale de l'eau. Des partenaires financiers soutiennent l'EP Loire dans cette tâche.

Pour l'année 2015, les dépenses réalisées s'élèvent à 68 293,70 €.

		DÉPENSES	NSES PLAN DE FINANCEMENT							
					ÉTABLIS:					
		Dépenses prévi- sionnelles 2015	Dépenses réelles 2015	Agence de l'eau	Conseil Régional Auvergne	Conseil Dépar- temental Puy-de- Dôme	Conseil Dépar- temental Allier	FEDER		
1A	NOITAMIN	70 000 €	64 811,62 €	56 141,81 €	4 589,80 €	2 448,35 €	1 631,66 €	- €		
	Animatrice	42 250 €	42 417,17 €							
Cellule d'animation	Agent administratif	7 920 €	6 600 €	70 %	52,94 %	28,24 %	18,82 %			
	Frais de structure	7 145€	7 185,41 €		du	du	du	/		
Frais de fonctionnement (Location du bureau, fournitures, frais de mission)		12 685 €	8 609,04 €	Forfait	reliquat	reliquat	reliquat			
COM	MUNICATION	5 000 €	3 479,02 €	1 739,51 €	920,90 €	491,24€	327,38 €	- €		
Site internet		800 €	607,49€							
Journal de la	Sioule	1 800 €	- €							
Rapport d'ac	••		apport d'activité rochure zones humides		372,00 €		52.94%	28.24 %	18.82 %	
Brochure zone					chure zones humides		chure zones humides		205,73 €	50 %
Autres : Broch (conception)	iure SAGE	200 €	1 828,00 €	30 76	30 /0	30 /6	reliquat	reliquat	reliquat	
Autres : Forum communication	n des élus, plan de on	200€	465,80 €							
	ÉTUDE	64 000 €	En cours							
Étude « tête c	de bassin »	64 000 €		70 %	/	/	/	30 %		

Partager et mettre en œuvre le SAGE

L'année 2016 sera la 3ème année de mise en œuvre du SAGE Sioule

Des réflexions sur la structuration de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) sur le bassin de la Sioule seront enagaées en partenariat avec la cellule d'animation du Contrat Territorial, les communautés de communes et les services de l'État.

Coté communication, il est notamment prévu de :

- Diffuser le guide « l'essentiel du SAGE »
- Finaliser le journal « les échos de la Sioule »
- Organiser le 2^{ème} forum des élus
- Organiser le 3^{ème} rendez-vous de l'eau



2^{ème} Forum des élus

Ce nouveau rendez-vous des élus du bassin sera axé sur la future compétence obligatoire GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondation).

Cette compétence, créée par la loi MAPTAM, sera dévolue aux futures communautés de communes dès 2018. D'ici là, la commission locale de l'eau souhaite informer les élus et les accompganer au mieux pour une mise en oeuvre efficace et adapté au bassin de la Sioule.

Agir sur la continuité écologique, la morphologie des cours d'eau et les zones humides

Réaliser des plaquettes de sensibilisation (plans d'eau, entretien des cours d'eau, eau et urbanisme...)

En 2016, les travaux suivants seront conduits :

- Réalisation de l'étude de délimitation et de caractérisation des têtes de bassin
- Réalisation de diagnostics d'ouvrages et définition d'un programme de restauration sur le bassin de la Bouble
- Réalisation de diagnostics de plans d'eau en privilégiant les bassins à forte densité
- Rédaction des cahiers des charges des études sur les flux migratoires de l'anquille et sur la possibilité d'arrêt simultané des turbines des microcentrales
- Suivi de l'étude sur le pôle nature Sioule

Aussi, cellule d'animation dυ accompagnera les collectivités dans la réalisation de leur inventaire des zones humides selon la méthodologie développée. Elle appuiera la cellule d'animation zones humides du SMADC.

Les collectivités qui le souhaitent pourront également solliciter l'animatrice dans le cadre de la réalisation de leur document d'urbanisme pour garantir la prise en compte des enjeux liés à l'eau.

Elle participera également aux concertations mises en place dans le cadre des plans de gestion des massifs forestiers et accompagnera les collectivités s'engageant dans un programme opérationnel de restauration et d'entretien du bocage.



Préserver, améliorer et sécuriser la qualité des eaux

La commission « ressources » abordera les questions de pollution par les substances dangereuses présentes dans les sédiments des barrages des Fades et de Queuille. Elle veillera également à la réhabilitation et au confinement des sables contaminés issus de l'activité minière de Pontgibaud (site de Roure-Les Rosiers) dont les travaux sont normalement prévus pour 2016.



Des réflexions sur la mise en place d'un réseau de suivi local sur les teneurs en PCB dans les chairs de poissons seront conduites. La maîtrise d'ouvrage, les modalités techniques et financières restent à définir afin de pouvoir engager ce suivi pour l'année 2017.

Aussi, la cellule d'animation du SAGE accompagnera les collectivités dans la réalisation de leur diagnostic assainissement et leur programme de travaux ainsi que dans la réalisation et la mise en œuvre de leur profil de baignade.

Préserver et améliorer la quantité des eaux



La gestion volumétrique de la ressource en eau de la chaîne des Puys est à assurer de manière préventive au sein de la Commission Inter-SAGE Allier aval et Sioule.

Au cours de l'année 2016, les cellules d'animation des deux SAGE accompagneront les unités de recherche dans leur démarche administrative (subventions...) et participeront au suivi du programme de recherche qui devrait être lancé en fin d'année. Pour assurer le suivi du projet et garantir une bonne concertation, un comité technique sera ainsi constitué tout comme la réactivation de la Commission Inter-SAGE.

Des réflexions sur le suivi quantitatif de la Bouble seront également engagées. La pérennité de la station de Chareil-Cintrat sera notamment abordée.

Protéger les populations contre les risques d'inondation

En 2016, la cellule d'animation veillera à la mise en œuvre des dispositions issues des conclusions de l'étude 3P « Prévision, Prévention et Protection » réalisée par l'EP Loire en 2010 et 2011.



- ARS : Agence Régionale de Santé
- Bon état : situation de référence naturelle combinant la bonne qualité des eaux (état qualitatif) et le bon fonctionnement écologique de l'écosystème (état écologique) pour les eaux superficielles et la bonne qualité et quantité des eaux (état qualitatif et quantitatif) pour les eaux souterraines
- CLE: Commission Locale de l'Eau, parlement local de l'eau
- CNFPT : Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- Continuité écologique : libre circulation des espèces et bon déroulement du transport sédimentaire
- Contrat de rivière: outil contractuel signé entre les maîtres d'ouvrage et les financeurs pour réaliser des travaux, remplacé par le contrat territorial
- ▶ Contrat territorial : outil contractuel signé entre les maîtres d'ouvrage et les financeurs pour réaliser des travaux
- DCE: Directive Cadre européenne sur l'Eau
- **DDT**: Direction Départementale des Territoires (service de l'État)
- DIG : Déclaration d'Intérêt Général
- ▶ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (service de l'État)
- ▶ EP Loire : Établissement public Loire, EPTB (structure porteuse du SAGE Sioule)
- ▶ **EPTB** : Établissement Public Territorial de Bassin
- **Eutrophisation**: augmentation et accumulation des matières organiques liées à un apport excessif en éléments nutritifs (phosphore, azote) et entrainant un dysfonctionnement de l'écosystème
- ► GEMAPI: GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
- Masse d'eau : référentiel élémentaire de la Directive Cadre sur l'Eau, unité d'évaluation de la qualité des eaux
- ▶ **MES**: Matières En Suspension
- MISEN: Mission InterService de l'Equ et de la Nature
- NAEP: Nappe à réserver pour l'Alimentation en Eau Potable
- ▶ ONEMA: Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
- ONF : Office National des Forêts
- ▶ **OUGC** : Organisme Unique de Gestion Collective
- PAGD : Plan d'Aménagement et de Gestion Durable des eaux et des milieux aquatiques
- PCB: PolyChloroBiphényle (hydrocarbures, micropolluant toxique)
- ▶ **PGRI**: Plan de Gestion des Risques d'Inondation
- PLAGEPOMI: PLan de GEstion des POissons MIgrateurs
- PNR : Parc Naturel Régional
- SAGE: Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, outil de planification
- ▶ **SDAGE**: Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- ▶ **SMADC**: Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement des Combrailles
- SMAT: Syndicat Mixte pour l'Aménagement Touristique du bassin de Sioule
- ▶ **Tête de bassin** : zone d'alimentation des petits cours d'eau
- **ZICO**: Zone d'Intérêt Communautaire pour la protection des Oiseaux
- ZHIEP: Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier
- ZNIEFF: Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique
- Zone humide: terrains habituellement inondés ou gorgés d'eau de façon permanente ou temporaire et où peut se développer une végétation dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année
- **ZSGE**: Zone Stratégique pour la Gestion de l'Eau

